dant, pour une blessure au doigt, l'indemnité afférente aux incapacités temporaires. Elle ne fit pas appel.

Depuis, l'infirmité étant devenue permanente, Mme Depoix a assigné son patron en revision et réclama une rente.

Le tribunal lui a donné gain de cause.

Dans l'autre affaire, la question se posait de savoir si la Société des ateliers des jeunes aveugles, qui est un établissement de charité, mais qui, en même temps, exerce diverses industries, notamment celle de la fabrication de la sparterie, devait tomber sous le coup de la loi de 1898.

Un contremaître des ateliers, blessé à l'œil, dans son travail, soutenait l'affirmative et la Société la négative.

Le tribunal a décidé, dans le sens de la prétention du contremaître, que la Société était établissement industriel, et, comme tel, responsable des accidents de travail dans les termes de la loi de 1898.

Le pillage de Pékin

MOINES ET BELLES DAMES

Paris, 27 novembre. — Le rapport du général Voyron, dont nous avons publié les principaux passages, remet à l'ordre du jour le pillage de Pékin — pillage extraordinaire, effréné, presque maladif, qui n'eut, d'aucuns l'affirment, son pareil dans aucune campagne!

Il convient d'ailleurs de dire que ce pillage désormais légendaire n'eut pas lieu exclusivement sous la direction de missionnaires catholiques français, mais aussi — à quoi bon le cacher? — sous l'inspiration de plusieurs étrangères, femmes de ministres ou de consuls. Le général Voyron le dit très clairement dans son rapport, et c'est même là, croyons-nous, une des raisons qui avaient déterminé le gouvernement à ne pas livrer ce document à la publicité. Selon l'expression de M. Waldeck-Rousseau, « nous n'étions pas seuls en Chine », et il n'y a pas que des sujets français qui aient oublié le précepte de l'Evangile, ce précepte qu'on enseigne journellement aux Chinois : « Le bien d'autrui tu ne prendras... » De grandes dames étrangères le violèrent aussi...

Le général Voyron, dans son rapport, se montre, cela va sans dire, assez laconique au sujet de tous les petits « chipages » féminins qui eurent lieu à Pékin; mais d'autres témoins, moins galants, se sont montrés moins sobres de descriptions, et deux lettres racontent la chose avec force précision. Il n'est plus possible de douter de leur véracité maintenant que leur récit a reçu une estampille officielle.

La première lettre, dont quelques extraits parurent dans le temps, est d'un Américain, M. Jasper Whiting, correspondant de divers journaux anglais et américains, qui raconte ainsi la scène :

« Le « pillage » est le seul sujet de conversation à table, dans la rue, dans les maisons, dans les boutiques. L'après-midi, chacun s'en va dans sa légation pour assister à la vente aux enchères des objets qui ont été « pillés », et, le soir, de petites « excursions » sont fréquemment organisées pour aller « piller » dans les environs. C'est le « pillage », le « pillage », rien que le « pillage », du matin au soir et, parfois, du soir au matin.

» Le pillage n'est d'ailleurs pas le seul fait des hommes; les dames s'y adonnent aussi activement. Elles furent même les premières à donner l'exemple. On raconte que, moins de cinq minutes après l'arrivée des troupes étrangères à Pékin, trois dames quittèrent en toute hâte leurs légations respectives et firent la course entre elles à qui arriverait la première à un certain magasin de la rue des Légations qu'elles avaient fréquenté à une époque moins troublée et qui regorgeait de coupons de soie et de satin. Dix minutes plus tard, elles revenaient avec un sourire triomphant sur les lèvres et les bras chargés de broderies et de tapisseries anciennes... »

D'autres encore racontent qu'un fonctionnaire civil eut l'idée d'inviter à une garden party et de mettre sur ses cartes d'invitation : « On pillera ». Entre deux tours de valse, on s'en alla effectivement « piller » et il y eut des accessoires de cotillon qui furent de taille!...

LES MOINES PILLARDS

M. Georges Clemenceau, qui le premier publia, dans le *Bloc*, les principaux passages du rapport confidentiel du général Voyron, écrit dans la *Dépêche* de Toulouse :

« La grande affaire, c'est le pillage dont il est avéré aujourd'hui que les missionnaires ont donné l'exemple, réalisant de scandaleux profits dont nous n'aurons jamais le compte.

Nos troupes étaient à Pékin depuis deux jours, la discipline avait été maintenue sans difficulté, lorsqu'on vit arriver devant le palais du prince Li, membre de la famille impériale, un convoi de charrettes sous la conduite des Lazaristes — évêque Favier en tête. Le général Voyron rapporte que trois ou quatre cents chrétiens indigènes les accompagnaient, ainsi que des soldats et des matelots français dont il ne dit pas le nombre. Il serait bon de savoir par qui ces soldats et ces matelots avaient été mis à la disposition de l'évêque Favier. Le général Voyron est fâcheusement muet sur ce point, et M. de Lanessan n'a pas eu la curiosité de le faire parler. Tout ce monde se mit à « déménager » un énorme lot de barres d'argent que l'évêque Favier savait déposées en ce lieu. Tout fut enlevé, pieusement transporté dans l'asile du Seigneur, et chaque soldat ou matelot reçut, en guise de pourboire, un chèque de 2.000 fr. sur les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, à Paris....

J'abrège ce qui est exposé longuement dans le rapport du général Voyron. C'est assez pour établir quelle sorte de méfaits M. Waldeck-Rousseau cherche à cacher dans l'intérêt des moines. Il a déclaré à ceux qui refusaient de payer des gens qui s'étaient si bien payés eux-mêmes, qu'il était malsain de chercher à découvrir des faits qui nous donneraient « *quelque raison de rougir devant le monde* ». A quoi je réponds que les moines c'est Rome et non pas la France, et qu'il n'y a lieu pour nous de rougir que si nous nous faisons les complices de leurs entreprises de pillage au lieu de les réprimer. »

D'autre part, M. Gaston Stiégler publie, dans le *Français*, ces intéressantes révélations :

« Des témoins m'avaient raconté déjà ce que confirme le général Voyron. Ce sont les missionnaires qui ont été les premiers pillards et les premiers guides des pillards de l'armée. Ils connaissaient, par suite d'un long séjour à Pékin, les maisons des banquiers où se trouvaient déposés des lingots d'or. Dès la levée du siège, c'est là qu'ils conduisirent eux-mêmes nos soldats; ils les faisaient accompagner dans les bons coins par leurs élèves, par des Chinois convertis au christianisme, qui accomplissaient une œuvre pie en aidant à dévaliser leurs compatriotes et en donnant aux bons Pères un argent qui allait maintenant être employé à de saints usages. Dorénavent il ne faut pas nier l'utilité de la propagande chrétienne au point de vue moral.

C'est ainsi que s'enrichirent au premier moment nos marsouins et nos marins. Mais, d'ordinaire, ils ne s'embarrassaient pas de rapporter en France des lingots, des vases précieux, des bronzes, qui eussent été si fort incommodes. Ils préféraient vendre sur place et emporter un chèque discret, facile à dissimuler. Or, les choses se découvrent souvent de la façon la plus imprévue. En voici un exemple :

Vers la fin de la campagne, un navire appareillait, rapatriant une partie de nos troupes. Au moment du départ, un matelot vient à mourir à bord. Comme il est d'usage, le commandant qui, en pareil cas, fait office de maire, procède à l'inventaire des effets et des papiers du défunt. On y découvre un chèque de 60.000 francs payable en France et signé précisément d'un nom que cite le rapport du général Voyron. On pensa généralement que cette somme n'avait pas été économisée par le marin sur sa solde. »

Rodomontades du Kaiser

Berlin, 27 novembre. — Guillaume II, dans son discours aux recrues, à Kiel, a dit :

« Vous êtes plus nombreux que jamais, mais il faut donner des équipages nombreux aux navires, soit pour la guerre, soit pour la paix.

Je ne souhaite pas la guerre, pas plus que mon grand-père, mais lorsqu'on la lui imposa, il se mit à la tête de ses troupes et partagea leurs dangers et leurs fatigues.

J'espère que, si je vous conduisais à la guerre, vous vous montreriez dignes de vos pères de 1870. »

Quelle tarentule a piqué le Kaiser ?

Nous ne sommes pourtant plus dans la saison des hannetons.

La Guerre Sud-Africaine

BOYCOTTAGE DES NAVIRES ANGLAIS

Amsterdam, 27 novembre. — Voici le libellé de la décision que vient de prendre le comité exécutif des dockers :

« D'accord avec le comité général de la Fédération internationale des dockers de Londres, présidée par Tom Mann et ayant pour secrétaire T. Chambers, il a été décidé qu'un congrès international des sous-comités de l'étranger, qui sympathisent avec l'œuvre, aura lieu à Amsterdam le 16 décembre prochain.

» Les divers délégués des pays non encore ralliés à la Fédération internationale des ouvriers du transport assisteront à ce congrès aux frais du comité exécutif. »

LES DEUILS DE KRUGER

Bruxelles, 27 novembre. — On télégraphie de Francfort au « Petit Bleu » que, lors de son récent voyage en Allemagne, le docteur Leyds a déclaré à un rédacteur de la « Gazette de Francfort » que le président Kruger venait de recevoir d'Afrique la nouvelle de la mort de cinq de ses arrière-petits enfants dans les camps de concentration anglais.

UNE PROCLAMATION DE DELAREY

Londres, 27 novembre. — Le général boer Delarey vient d'adresser à toutes les populations des districts de la République Sud-Africaine une proclamation en réponse à la fameuse mise hors la loi lancée par Kitchener.

Le général boer, après avoir flétri les actes inhumains commis par les troupes anglaises, dit : « Je préviens catégoriquement tous les Boers qui se rendront coupables, à la suite de la proclamation de Kitchener, ou d'autre façon, fût-ce même par la menace de la mort, de secourir l'ennemi, qu'ils seront déclarés coupables de haute trahison et seront frappés avec toute la sévérité de la loi, non seulement dans leur personne, mais aussi dans leurs biens. »

Cette déclaration datée de Rustenberg, se termine par ces termes catégoriques : **« Nous résisterons jusqu'à la dernière extrémité. »**

CHEZ LES MINEURS

(De nos correspondants)

La journée de huit heures

DEVANT LA COMMISSION DU TRAVAIL

Paris, 27 novembre. — La Commission du Travail, réunie aujourd'hui, a adopté à l'unanimité, sur la proposition de Groussier, le paragraphe additionnel ci-dessous à l'article 1er du projet, dont nous avons donné le texte hier :

« Dans les exploitations où la journée normale actuellement déterminée conformément aux dispositions du paragraphe premier, est inférieure à neuf heures et supérieure à huit heures, sa durée ne pourra être élevée. »

L'article 2 a été adopté avec la rédaction suivante :

« Dans les mines où le repos entraîne l'arrêt des machines d'extraction, le temps de repos sera décompté. »

La Commission se réunira vendredi pour aborder l'examen des dérogations autorisées à la loi.

SYNDICAT DES MINEURS DE SAINT-ELOY

La Chambre syndicale des ouvriers mineurs de Saint-Eloy-les-Mines nous adresse, avec prière d'insérer, la communication suivante :

Considérant que dans le Congrès national des mineurs de France, tenu à Saint-Etienne, le citoyen Buvat, délégué de la Fédération des mineurs du Centre, a voté contre la Grève générale, en votant pour une « grève de deux jours »;

Considérant qu'en agissant ainsi, il a manqué à son devoir, puisque les mineurs du Centre ont voté à une grande majorité la grève générale au 1er novembre,

Pour ces motifs :

Les membres du bureau syndical des mineurs de Saint-Eloy, protestent énergiquement contre l'attitude de Buvat, et assurent les syndicats des bassins du Nord et du Pas-de-Calais de toute leur sympathie.

Le Secrétaire,
TOURRET.

DANS LE BASSIN D'ANZIN

Déclarations de Bexant et de Selle

L'envoyé spécial du *Journal des Débats* à Denain mande à ce journal :

Denain, le 27 novembre. — J'ai pu voir le citoyen Bexant, en son estaminet de la Marte, et lui demander son sentiment sur la reprise du travail et la situation actuelle. Ses déclarations sont intéressantes.

— La grève partielle a cessé, m'a-t-il dit, parce que les ouvriers étaient dégoûtés et découragés devant la prolongation possible du chômage et devant les difficultés matérielles auxquelles leur existence eût été en butte. L'attente à laquelle auraient été exposés les mineurs dans leur lutte isolée contre le capital, les aurait laissés désarmés devant la toute-puissance de la Compagnie.

Pourtant, les revendications des ouvriers sont justes, modérées et raisonnables.

La Caisse de retraite était la question capitale et primordiale.

Si l'Etat ne veut point accepter la gestion des sommes versées par les travailleurs depuis 1887, pourquoi les mineurs n'en auraient-ils pas alors l'administration? Le projet Odilon-Barrot pourrait offrir de sérieuses satisfactions et devenir un terrain d'apaisement.

Le gouvernement a, par ses atermoiements et ses lenteurs, manqué à son devoir, il n'a pas su agir avec célérité et obtenir de la Chambre une décision prompte. C'est en vain que l'on a eu confiance en lui : il n'a point tenu ses promesses.

Mais que l'on prenne garde! Si, dans un bref délai, les mineurs, las d'ajournements successifs, ne voient point triompher leurs revendications contenues dans le manifeste de la commission syndicale, ce sera un branlebas dans tout le bassin d'Anzin qui entraînera vers la grève générale même les dernières résistances. La parole est d'ailleurs au Congrès national. »

Voici, d'autre part, ce qu'a bien voulu me confier M. Selle, maire de Denain :

— La reprise du travail, me déclare-t-il, est due à l'espérance de pourparlers décisifs entre la commission parlementaire et le Comité fédéral. Des promesses, dont il faut hâter la réalisation, et la croyance en une solution rapide, ont déterminé la fin de la grève.

Jusqu'ici, le gouvernement aurait pu peut-être peser davantage sur le zèle de la commission parlementaire. Il aurait dû user de son influence sur la Chambre. La conduite du ministère ne serait point sans reproche.

Mais la question importante, entre toutes, concerne la caisse des retraites. De toutes les solutions proposées jusqu'à ce jour, le projet Odilon-Barrot présenterait le plus de garanties.

La loi de huit heures est aussi une réforme nécessaire. Elle devrait être acceptée par la Compagnie d'Anzin, car ce système de travail est facile à réaliser dans le Nord beaucoup plus que dans le Midi grâce aux puits d'aérage, à l'outillage perfectionné, aux commodités de descente et de remontée. Les mineurs, de braves gens, très aimés dans tout le pays, feraient double besogne. Ce sont des hommes qui tailleraient dur ».

La loi de huit heures est, après la question de la retraite, la revendication qui tient le plus au cœur des ouvriers, et, à ce propos, les salaires devraient être fixés, au moins conformément à la convention d'Arras.

Il faut que ce minimum de réformes s'accomplisse, ou gare!

Si de nouvelles lenteurs mettent à bout la patience des travailleurs, la grève générale sera inévitable et triomphale. »

A DENAIN

Les travailleurs du sous-sol ont repris le travail, ayant compris que continuer une grève partielle était nuire à leur organisation tout en faisant le jeu du patronat.

Cette sage décision prouve en leur faveur et démontre surabondamment à qui en doutait encore, que le mineur d'antan a disparu pour faire place au mineur actuel, soit à l'ouvrier intelligent, réfléchi et organisé.

Rien dans notre grande cité, rien non plus dans les centres miniers environnants ne saurait faire dire à quiconque, que des milliers d'hommes viennent de cesser tout travail pendant une période de dix jours.

Lorsque nous disons que nulle trace n'existe d'un tel événement, nous faisons erreur; car nous avons encore, ici, les troupes dont on avait cru bon d'inonder la contrée et qui resteront, paraît-il, jusqu'à dimanche. Et en outre, le préfet n'a cru devoir qu'hier, par un télégramme reçu à cinq heures, et alors qu'il aurait dû le faire depuis trois jours, rapporter son arrêté interdisant l'ouverture des établissements publics avant six heures du matin, et exigeant leur fermeture à neuf heures.

A ANZIN

L'arrêté portant sur les heures d'ouverture et de fermeture des cabarets vient enfin d'être rapporté par le Préfet.

Les commerçants pourront donc, comme par le passé, rester ouverts aux heures légales.

Cette liberté n'aurait jamais dû être violée; car rien n'a justifié une pareille mesure.

A VIEUX-CONDE

Le travail est complet dans toute la région; le calme le plus complet règne partout.

Et cependant les fosses Chabaud-Latour, l'Avaleresse et Amaury sont toujours occupées militairement.

Qu'attend-on pour le retrait des troupes?

A FRESNES

Les mineurs du Trieu, qui travaillent à la fosse Lagrange, se conformant aux décisions de leur Syndicat, se sont tous rendus au travail, le jour indiqué.

Ils ne s'avouent pas vaincus. Ils attendent que tous leurs compagnons soient prêts pour la grève générale, car ils ont compris qu'une grève partielle serait nuisible à leur cause. Aussi que messieurs les patrons et les cléricaux ne chantent pas trop victoire.

C'est ce qu'aurait dû comprendre le chef porion. Le premier jour que les mineurs descendirent dans le puits, ils virent celui-ci qui surveillait le lampiste faisant sa distribution de lampes; il s'était fait garder par six gendarmes.

Il avait une allure gaillarde et ironique. Peut-être se figurait-il être redevenu le maître suprême et qu'il allait pouvoir dompter les ouvriers comme des bêtes de somme et les traiter comme après la défaite de 84.

Il se trompe. Il pourra constater dans l'avenir que les mineurs ont toujours le même moyen de défense : leur Syndicat; qu'ils ne se laisseront pas malmener par leurs chefs et qu'ils auront le courage de se défendre.

GRÉVISTES EN CORRECTIONNELLE

Deux ouvriers poursuivis. — Deux condamnations.

La série continue. Le tribunal de Valenciennes s'est encore inspiré des mêmes principes hier qu'il y a 8 jours, en deux affaires qui se sont terminées — naturellement — par deux condamnations.

Gosse François, 19 ans, mineur à Denain, a rencontré, le 21 novembre, vers 5 heures du soir, le plaignant Fromont Arthur, 26 ans, mineur.

Gosse avait bu un verre, et Fromont affirme qu'après l'avoir insulté, il l'a empoigné à la gorge.

Fiévet, surveillant, Lucas, journalier, Muchery, gendarme, déposent contre l'inculpé.

A Haveluy, Portois Charles, 25 ans, mineur, est prévenu d'avoir, le 11 courant, avec d'autres, notamment Vandepotte, Descarpentry J.-B., arrêté le nommé Cartigny Victor, le plaignant, et l'avoir empêché d'aller « ouvrer ».

Successivement les deux frères Cartigny Joseph et Philippe, Parent Constant, chargent Portois.

C'est toute une histoire de brigands. Les grévistes, noircis, déguisés, armés de bâtons, auraient violenté les sus-désignés, et — horreur — l'auraient empoigné par le bras.

Il était 5 heures 10 du matin, donc nuit noire. Mais on a tout de même bien reconnu les trois « déguisés. »

Cependant Parent n'ose avouer être sûr de leur identité.

Un immense gendarme, Lachaux, de la brigade du Cateau, détaché à Denain pour la grève, accable à son tour Portois et les deux autres, qui, dit-il, avaient des bâtons « sans doute pour frapper. »

Les gendarmes ont donc des sabres « sans doute pour enfiler les passants », dirons-nous.

Bref, en 15 jours, Lachaux, qui parle comme un livre appris par cœur, a compris que Portois, Vandeporte et Descarpentry étaient des « meneurs. »

Le nom de Descarpentry surtout revient comme un écho.

Il y a huit jours déjà qu'on était décidé d'en faire, d'un témoin, un inculpé. Attendons pour voir si le tribunal accordera cette victime à la Compagnie.

Portois affirme qu'il était au lit à cette heure-là, que d'ailleurs, il n'était pas encore gréviste, puisque la veille était un dimanche.

M. le substitut Leclercq réclame, comme d'usage, la sévérité du tribunal.

Me Saint-Quentin père, qui présente la défense des deux prévenus, demande l'apaisement et le pardon. Mais fort inutilement, à notre sens, mèle-t-il à son plaidoyer des considérations contre les « meneurs », qui, comme il le reconnaît lui-même, sont d'accord avec le langage du ministère public.

Le tribunal, après 10 minutes de délibération, rapporte ce jugement :

Gosse, 6 jours de prison.

Portois, 10 jours.

Un jeune et élégant monsieur, président d'un syndicat jaune, paraît-il, était assis au banc de la presse, et, semblait prendre aux débats, et surtout au jugement, un intérêt fort vif...

Faits Divers

HORS RÉGION

Un curé et sa servante assassinés

Nouveaux détails)

Montbrison, 27 novembre. — Aujourd'hui ont eu lieu les funérailles du curé Lardelet et de sa servante, la veuve Simadis, trouvés assassinés, dans le presbytère de Sainte-Agathe, ainsi que nous l'avons annoncé avant-hier.

Sur l'ordre de l'archevêché de Lyon, les prêtres des paroisses voisines n'assistaient pas aux funérailles, car la position des deux cadavres, trouvés dans le même lit, prouvent que la veuve Simadis était pour le curé Lardelet autre chose qu'une simple servante, ce que d'ailleurs la rumeur publique avait depuis longtemps signalé.

Le curé Lardelet, était un excellent homme, jovial, généreux, bon vivant, professant des idées très larges et très aimé de ses paroissiens.

LA SCENE DU CRIME

Le docteur Rigodon a pratiqué hier l'autopsie des cadavres. Il a relevé sur le corps du prêtre huit coups de hachette; le premier a dû étourdir la victime et les autres l'ont achevée. Il en est à peu près de même de Mme Simadis, sur laquelle on a relevé dix blessures et qui, en plus, était horriblement carbonisée.

Des constatations du médecin, il résulte que les blessures du curé et de sa servante ont été faites par le même instrument et probablement par le même individu, car elles se trouvent dans le même sens et sont identiques. Le bandit a frappé d'abord ses victimes d'un coup du marteau de la hache pour les étourdir et les a ensuite achevées avec le tranchant de son instrument. Il n'y aurait donc qu'un seul assassin, ou plutôt un seul qui aurait frappé; mais un complice au moins l'assistait dans son horrible besogne.

D'après les déclarations du praticien, voici de quelle façon il est permis de reconstituer la scène tragique :

Les assassins ont dû pénétrer par le vestibule qui fait face à la porte qui ouvre sur le jardinet, vestibule dans lequel on a retrouvé des traces de bougie; de là ils sont entrés directement dans la chambre de l'infortuné curé. Celui-ci devait dormir d'un profond sommeil, car, ainsi que nous l'avons dit, il n'a fait aucune résistance à son bourreau.

Mme Simadis a été tuée ensuite, et c'est alors que les assassins ont pensé à rechercher l'argent. Ils ont apporté à cette besogne une persévérance et une opiniâtreté qui révèlent un effroyable sang-froid. Alors que leurs mains étaient encore toutes souillées du sang de leurs victimes, ils ont parcouru toutes les pièces, fouillant partout, renversant les placards, bouleversant les tiroirs, ne laissant pas un coin, un meuble, sans l'explorer.

Mais leur récolte a dû certainement être maigre. C'est vraisemblablement à ce moment que les bandits ont songé à faire disparaître toutes les traces de leur crime et qu'ils ont tenté d'incendier la maison. Toutes leurs précautions avaient été bien prises pour cela, et c'est extraordinaire que leur plan n'ait pas réussi.

Dans la chambre où ils venaient de commettre leur forfait, ils avaient accumulé plusieurs bottes de paille et ils les avaient disposées de telle sorte que le feu devait aussitôt se communiquer au lit, pour de là, gagner le plafond dont toutes les solives et les maîtresses poutres sont à jour.

Les bandits ne s'étaient pas contentés de cela, et ils avaient poussé plus loin les précautions; c'est ainsi qu'ils avaient également disposé de la paille dans le cabinet de travail du malheureux prêtre et dans un placard. Là encore, ils avaient mis le feu. Puis, tranquilles, se croyant sûrs que tout allait flamber et faire disparaître à tout jamais les traces de leur abominable crime, ils avaient disparu.

Le mobile du crime est le vol. Les assassins ont, en effet, emporté 100 francs en pièces d'or résultant d'une quête au profit d'une chapelle de la Vierge, des titres nominatifs et au porteur de l'emprunt russe 1894, des titres nominatifs de la cité Rambaud-de-l'Enfant, des actions des Mines de la Loire et des Mines de Saint-Rambert.

Aucun étranger n'a été aperçu dans le pays.

On est persuadé que les coupables sont des gens parfaitement au courant des habitudes du curé.

La garde de la cure est laissée au fils de la servante, M. Simadis, et de la jeune femme de ce dernier, qui devient à la fois héritier de sa mère et du curé Lardelet d'après un testament du prêtre trouvé dans un coffret, instituant Mme Simadis sa légataire universelle.

Le curé Lardelet était très connu et, comme nous le disons plus haut, très aimé dans la région. Il y a cinq ans, environ, une dénonciation avait été envoyée contre lui et il fut question de le déplacer. Immédiatement une pétition fut rédigée par de nombreux habitants de la localité et envoyée à l'évêché pour protester contre la décision qu'on se proposait de prendre. L'abbé Lardelet resta.

Les habitants du pays n'ont été nullement étonnés du testament fait par le curé. Ils soupçonnaient depuis longtemps les relations qui existaient entre le prêtre et sa servante, relations que confirme de la façon la plus formelle le rapport du médecin-légiste et qu'a contresignées de façon si tragique l'assassin du curé Lardelet et de la veuve Simadis.

Odieux crime d'un soldat

Nancy, 27 novembre. — La nuit dernière, un tambour appartenant à la 8e compagnie du 37e régiment d'infanterie pénétrait par effraction, dans une maison située rue Jeanne d'Arc, et habitée par les époux Lebrun.

Il arriva dans une chambre où étaient couchées les enfants Lebrun, trois fillettes de neuf, sept et deux ans.

L'aînée sauta aussitôt à bas de son lit, prit sa jeune sœur et s'enfuit.

Le soldat se jeta alors sur la cadette, restée dans son lit et la viola.

A ce moment Mme Lebrun rentrait.

Dans un accès de légitime fureur, elle saisit une pioche dont elle frappa le misérable qui fut atteint de trois blessures à l'épaule, au thorax et à la hanche.

Arrêté, l'auteur de ce monstrueux attentat a été consigné à la disposition de la justice militaire.

DANS LA RÉGION

Une femme tuée par l'express

A LIEVIN

Mercredi matin, la nommée Ursule Cohet, épouse Auguste Marlière, âgée de soixante ans, demeurant à la cité de la fosse numéro 5 des mines de Béthune, à Loos-en-Gohelle, malgré l'avertissement de la garde-barrière s'engageait sur la voie du Nord au passage à niveau de la plaine à Liévin. Au même moment arrivait à toute vitesse, l'express de Lens à Béthune. La dame Marlière fut renversée par la locomotive, les wagons du train lui passèrent sur le corps qui fut ramassé en lambeaux.

La mort a été instantanée. Les restes de cette malheureuse femme furent, après les constatations d'usage, transportés à son domicile.

Accident Mortel

A HOUDAIN

Une fillette tombée dans un puits

Dimanche, vers 3 heures de l'après-midi, les deux enfants de M. Delattre, ouvrier mineur à Houdain, jouaient dans la maison de leurs parents. Tout à coup la mère ne vit plus l'aînée, une fillette de 4 ans 1/2, Victoria, et le plus jeune enfant, Georges, âgé de 2 ans 1/2, dit à sa mère : « Ovise, maman! » A plusieurs reprises, en montrant du doigt un puits à 12 mètres de là. Ce puits profond de 25 mètres, a une margelle fort basse.

Immédiatement, le père de la fillette se fit descendre au fond du puits avec une lampe; mais en apercevant son enfant dans l'eau, il fut tellement bouleversé qu'on dut le remonter en toute hâte. Un voisin, nommé Fortuné Beck, qui, à ce qu'on nous assure, aurait déjà accompli plusieurs sauvetages, descendit à son tour et parvint à remonter la petite fille. Lorsqu'il arriva au jour, il était à moitié asphyxié, mais il ne tarda pas à se remettre. Quant à l'enfant, il fut impossible de la rappeler à la vie.

Dernière Heure

Grève de gaziers et d'électriciens

UNE VILLE SANS LUMIERE

Milan, 27 novembre. — Les ouvriers du gaz se sont mis en grève et les électriciens promettent de faire cause commune avec les gaziers.

Dix établissements industriels chôment faute de force motrice. Milan n'aura probablement demain ni lumière ni trams.

Les Conseils du Travail de la Seine

Prochaine réunion

Paris, 27 novembre. — Les sections des conseils du travail de la Seine étant aujourd'hui presque toutes constituées, le ministre du commerce a décidé de réunir ces conseils à bref délai, afin qu'ils puissent élire leurs bureaux et commencer leurs délibérations.

La première section convoquée sera la sixième du deuxième conseil, où sont représentées les industries de la bijouterie, de la joaillerie et de l'orfèvrerie. Les patrons intéressés ont en effet demandé sa convocation d'urgence, afin de conférer avec les représentants ouvriers sur l'opportunité de demander pour l'orfèvrerie les tolérances qui ont été octroyées déjà à la bijouterie et à la joaillerie et à un grand nombre d'industries saisonnières en vertu de l'article 7 de la loi du 2 novembre 1892.

Les discussions de la section sur cette question controversée, fourniront aux pouvoirs publics un élément d'appréciation particulièrement utile si la section est d'avis de présenter la demande.

Hervé devant le Conseil académique

DIX-HUIT MOIS DE SUSPENSION

Dijon, 27 novembre. — Après trois jours de débats, le Conseil académique, par 17 voix contre 3, prononça la peine de suspension pour une durée de dix-huit mois, contre le professeur Hervé, l'acquitté de la Cour d'assises de l'Yonne.

Hervé va se pourvoir devant le Conseil de l'Instruction publique à Paris.

En prenant cette excessive et arbitraire mesure, les membres du Conseil académique, plus réacteurs et peut-être aussi moins indépendants que les jurés d'Auxerre, qui s'étaient prononcés sur les articles du « Pioupiou » par un verdict d'acquittement, ont fait preuve d'une manifeste étroitesse d'esprit.

Une maison cernée par la police

Dix-huit arrestations

Lyon, 27 novembre. — Hier, le consul général d'Italie, assisté du commissaire de police et de quelques agents, se présentait à Oullins, dans un logement tenu par un Italien, nommé Carlesino. Cet individu était soupçonné de donner asile à de jeunes Italiens amenés par des « padrones » et n'ayant pas l'âge légal pour travailler dans les verreries.

Lorsque les autorités se présentèrent chez lui, Carlesino, aidé de ses voisins, fit pleuvoir des projectiles, puis tous mirent le couteau à la main.

Pour éviter une effusion de sang, le commissaire et le consul se retirèrent. Mais, ce matin, vingt gardiens de la paix et autant d'agents de la sûreté cernaient la maison.

Treize hommes et cinq femmes ont été arrêtés et amenés au parquet dans une voiture cellulaire venue spécialement.

Le parquet a ouvert une instruction et a l'intention de sévir rigoureusement.

Un colonel indélicat

DEUX MOIS D'ARRETS DE FORTERESSE

Toulon, 27 novembre — Le ministre de la guerre vient d'infliger deux mois d'arrêts de forteresse au lieutenant-colonel Weber, de l'infanterie coloniale.

L'année dernière, cet officier, qui était commandant du cercle militaire à Madagascar, touchait, dans cette colonie, des émoluments spéciaux, pendant que sa femme recevait, en France, la solde de son mari. Une somme de 6,300 francs fut indûment perçue. Rentré en France, le lieutenant-colonel Weber *négligea* de faire connaître l'erreur dont il avait bénéficié.

Le Trésor, ayant eu connaissance du fait, porta plainte contre l'officier; un conseil d'enquête, ouvert samedi, acquitta cependant M. Weber.

Ce dernier vient d'entrer au fort Faron pour y subir la punition infligée par le ministre.

Le procès Henry-Reinach

Paris, 27 novembre. — L'affaire veuve Henry-Reinach devait venir aujourd'hui devant la première chambre du tribunal civil de la Seine.

Me Labori, à l'appel de la cause, a annoncé qu'il n'était plus chargé des intérêts de M. Reinach, et ce pour des raisons personnelles.

L'affaire a été renvoyée à quinzaine.

FEUILLETON DU 29 NOVEMBRE. — N° 5

LA VENGEANCE DU MINEUR

Grand roman régional inédit

par

Jules de GASTYNE

I

— C'est ma petite-fille! répéta-t-il.

D'abord, la façon dont Madeleine lui parlait tout-à-l'heure prouvait que des relations quotidiennes les liaient. Puis, la veille, elle hésita à répondre : «Non» à la question du père : « Geneviève a-t-elle des enfants ?»

Et enfin, il y avait cette ressemblance dans certains détails de la physionomie, ces expressions identiques des sentiments, qui ne lui laissaient aucun doute.

Pierre se souvenait trop de Geneviève enfant, allant à l'école comme cette gamine, gentille de la même façon, avec les mêmes tics gracieux et le même regard ironique et engageant à la fois, pour ne pas répéter encore :

— Mandoret avait raison. Geneviève a eu une fille, et elle l'a abandonnée pour faire un beau mariage!

Surprise et un peu effrayée de cette inspection de ses traits par un homme aux regards durs, presque farouches, qu'un monde de sensations faisait frissonner, la fillette se dégagea :

— Je vais à l'école. Je serais en retard.

—Dis-moi, ma petite. Comment t'appelles-tu ?

— Marthe.

— Marthe quoi ?

— Vous dites ?

— Marthe, c'est ton petit nom. L'autre ?

Elle haussa les épaules.

— A la classe, on ne t'appelle pas toujours Marthe ? Lorsque l'institutrice t'appelle, elle te dit : Marthe Chambon, n'est-ce pas ?

— Non. Marthe Roquinet.

— Roquinet ?

— Oui. Je demeure chez madame Roquinet, rue Saint-Géry, 24. Je sais l'adresse, parce que si je me perdais, je donnerais cette rue

— 24, fit Pierre. Bon.

— Je puis m'en aller ?

— Attends. Comment l'appelles-tu, Madeleine ? tante Madeleine ?

— Oui... non...

— Si... Et tu ne vois jamais une belle dame brune, qui demeure à un château vers Curgies, qu'on appelle la comtesse des Gaviers ? Geneviève des Gaviers ? Elle ne vient pas te voir, rue Saint-Géry, elle ne t'embrasse pas bien fort ? Elle ne t'apporte pas des bonbons ?

La fillette regarda curieusement le vieux forçat.

— C'est votre petit doigt qui vous l'a dit ?

— Oui. Est-ce qu'il vient avec elle un monsieur ?

— Oui... un laid, vilain : il me fait peur.

— On l'appelle monsieur le comte, celui-là ?

— Oui... c'est le mari de la dame... vous le connaissez ?

—Non; mais je vais la voir, la dame. Tu ne veux pas que je lui dise quelque chose de ta part ?

— Que je l'embrasse.

— Tu l'aimes beaucoup ?

— Oh ! oui !

— Plus que madame Robinet ?

Marthe se mit à rire, et ce rire était exactement le rire qu'avait Geneviève à son âge, pour se moquer d'un mot mal prononcé.

— Roquinet, pas Robinet. C'est les tonneaux qui ont des robinets.

— Tu l'aimes mieux que madame Roquinet ?

— Çà, je le dis pas ! mais laissez-moi, je serai grondée à l'école.

— Bon ! je te laisse ! Tu ne veux pas que je t'embrasse ?

Elle hésita.

— Non... vous me faites peur.

— Comme le mari de madame la comtesse ?

— Oh ! pas tant ! s'écria la fillette. Vous n'êtes pas méchant comme lui... mais vous êtes... j'ose pas vous le dire.

Il se releva.

— Ne me le dis pas, et va à l'école. Je porterai ton baiser à ta ma... à la comtesse. Au revoir, Marthe !

— Bonjour, monsieur !

Elle s'éloigna, plus vite à mesure qu'elle se sentait loin de cet homme aux regards étranges.

Pierre la regarda partir : il ne pouvait la quitter des yeux.

— Je ne comprends pas que tous ceux qui ont connu Geneviève à son âge ne crient pas la vérité ! Je suis aussi certain, que c'est la fille de Geneviève que je le suis de vivre !

Il se remit à suivre la rivière pour prendre la route de Curgies, qui s'enfonce entre des vergers et des prairies.

— Put-on abandonner une fillette ?... sa fille ?... Elle n'était pas mauvaise non plus Geneviève ! Elle a subi comme l'autre l'influence des gens que sa beauté attirait, et qui ont flétri son cœur pour pouvoir posséder son corps !... Comtesse ! millionnaire !... entourée d'hommages, vivant dans une cour de riches nobles... ça vaut bien de renier son sang !... Malheur ! va !

Il grommela ainsi tout le long de la route.

Ses camarades lui avaient trop bien indiqué le chemin pour qu'il hésitât; à deux kilomètres avant d'arriver au bourg, il prit une allée bordée de peupliers qui le conduisit, au bout d'un quart d'heure de marche, devant la grille du château.

Là, il dut s'arrêter. La grille était fermée.

Il put voir la façade de briques et de pierres de taille au bout d'une triple allée d'ormeaux gigantesques, les toits d'ardoise couronnés de ferrures orgueilleuses, les pelouses qui s'étendaient devant le vaste perron, les serres, et les dômes du bois qui s'étageaient par derrière, pour compléter, d'un fond de féerie, ce décor superbe.

— C'est ma fille qui est la maîtresse de ce domaine !

Il songeait que pour cette fille, il venait de connaître des années interminables, où pas un jour ne se passa sans qu'il eût faim et soif, sans qu'il subît toute la gamme des misères humaines.

Le gardien du château sortit d'un petit pavillon qui flanquait le côté droit de la grille, une haute et large grille à lances dorées, surmontée d'un écusson à couronne de comte et à blason orgueilleux.

— Qu'est-ce que vous faites-là, vous ? dit-il brutalement avec ce ton hargneux et méprisant que prennent les larbins de grande maison envers les pauvres diables.

— Hein ?

— Je vous demande ce que vous faites-là ? Et puis vous savez, l'ami, vous pouvez faire demi-tour ! Monsieur le comte n'aime pas qu'on inspecte ses domaines !

— Je ne suis donc pas sur la route commune ?

— Non. Vous êtes sur le chemin privé ! Et d'ailleurs, je n'ai pas d'explications à vous donner. Allons ! ouste ! Débarrassez l'entrée du château !

L'œil de Pierre s'éclaira d'une mauvaise lueur.

— Je n'aime pas beaucoup qu'on me parle sur ce ton. Je suis un ouvrier, moi, un mineur, et je ne me suis jamais laissé insulter par des rince-cuvettes !

— Rince-cuvettes ! s'écria le suisse.

Mais il hésita tout de même à se précipiter sur son agresseur, comme il l'eût fait si celui-ci n'eût pas eu la mine de forçat libéré.

— Oh ! inutile de prendre ces airs ! vous êtes lâche mon ami, et vous feriez mieux de m'écouter que de jouer ce jeu avec moi. Est-ce que la comtesse est là ?

— Que lui voulez-vous ?

—La voir.

— Elle n'est pas visible.

— Vous en êtes sûr ?

— Certain !

—Dites-lui tout de même que je veux lui parler.

— Quel droit avez-vous à être reçu ?

— Je suis son père.

Le larbin ouvrit des yeux ahuris.

— Quoi ?

— Je suis son père, Pierre Chambon, le père de Geneviève des Gaviers. Vous n'avez jamais entendu parler de moi ?

— Oh ! si !

En effet, l'histoire de l'assassinat d'un conseiller de Douai par le père de la comtesse des Gaviers avait fait le sujet le plus ordinaire des causeries pendant un an, et, encore aujourd'hui, on racontait ce drame aux nouveaux venus, avec la certitude de provoquer une émotion justifiée.

—Le père... le for... l'ass... le père, enfin !

— Oui ! l'assassin, le forçat, celui qui a tué un magistrat. Et maintenant, allez !

Le concierge se dirigea vers le château.

Sa femme, qui avait entendu la discussion, se plaça sur la porte du pavillon pour surveiller le visiteur.

Au bout de dix minutes, le mari revint.

— Madame la comtesse est encore couchée. Monsieur le comte fait dire à Monsieur qu'on ne le recevra pas aujourd'hui, à cause des préparatifs de la fête qu'on donne ce soir au château ; mais madame la comtesse ira, un de ces jours, rendre visite à son père, à l'adresse que monsieur voudra bien indiquer.

— Bon ! fit Pierre.

Et il se retira, sans insister.

Il se doutait bien qu'on ne l'accueillerait pas mieux.

Il déjeuna au village, et rentra à Valenciennes.

A onze heures et demie, il frappait à la porte de Madeleine, qui se précipita.

— Mon père !... vous êtes.. tu es gentil de revenir ! Hier, tu m'avais fait peur !..

— Je suis amené encore par une chose grave. Avant de reprendre ma vie régulière, je tiens à en finir..

— Avec quoi ?

— Avec mon devoir de père. Car j'ai des devoirs ! C'est pour les accomplir que j'ai tiré cinq ans de bagne, et je mourrai à la tâche, s'il faut, mais je ferai l'impossible ! J'ai le sentiment de mes responsabilités.

— Entrez et asseyez-vous. Vous déjeunez avec moi ?

— J'ai mangé à neuf heures et demie, en venant du château.

— Vous avez vu Geneviève ?

— Non : elle n'a pas voulu me recevoir. Elle m'a fait dire, par son concierge, qu'elle me ferait la charité d'une visite, un de ces jours. Elle est plus gangrénée que toi, elle !... Pour traiter de la sorte un père qui, durant vingt ans, a sué du sang.. enfin ! je m'y attendais !

— C'est son mari...

N'en parlons plus !

(A suivre.)